



## Appel à propositions

### **Assistance technique pour une étude sur la biodiversité et l'amélioration de la conservation & cadre social, des moyens de subsistance et de l'accès au foncier à Gamboma - République du Congo**

Ce document vise à présenter un aperçu du projet sous-jacent concernant Canopy Trust, le contexte relatif à la disponibilité des données, les objectifs du mandat, et l'estimation de l'étendue des travaux demandée au consultant. Les modalités finales devront être précisées dans la proposition subséquente soumise par le consultant.

#### **1. À propos de Canopy Trust**

Canopy Trust offre des solutions de blended finance pour attirer des investissements privés vers des projets d'impact qui s'attaquent aux déterminants de la déforestation et soutiennent le développement socioéconomique dans le bassin du Congo en Afrique centrale. Il appuie l'agriculture et la foresterie durables, l'énergie renouvelable, la cuisson propre ainsi que d'autres chaînes de valeur sans déforestation au moyen d'une assistance technique et d'investissements catalytiques, tant au niveau des projets qu'au niveau des fonds d'investissement. Canopy Trust est une initiative mise en œuvre par la Catalytic Finance Foundation avec le soutien financier de plusieurs bailleurs. Canopy Trust soutient des projets sélectionnés et des sociétés en fournissant l'assistance technique financée par des subventions convertibles en investissements, et par des instruments d'investissement comme les fonds propres (Equity), les quasi-fonds propres, et la dette à des conditions concessionnelles, visant à accompagner des projets d'impact et des sociétés ayant le potentiel d'accéder au marché financier à l'avenir.

Cet appel d'offres est mené conformément aux règles de passation des marchés applicables à Canopy Trust et à ses bailleurs de fonds.

#### **2. Contexte**

Canopy Trust a alloué un appui en assistance technique à un projet de foresterie et d'agriculture en cours de développement par asc impact en République du Congo. La zone du projet comprend la concession de Gamboma-Abala, y compris la Zone Économique Spéciale (ZES) associée, représentant au total environ 106 500 hectares dans le département de Nkéni-Alima.

Le projet vise à convertir 38 000 hectares de savane dégradée en plantations de bois d'œuvre durables et productives, en agriculture à grande échelle (maïs et soja cultivés localement) et en aires de conservation protégées afin de fournir du bois d'origine légale, d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer des emplois locaux.

Le présent mandat vise à consolider et à faire avancer les travaux environnementaux et sociaux nécessaires pour soutenir le développement du projet, à renforcer l'alignement avec les attentes des bailleurs et garants internationaux, et à veiller à ce que les systèmes opérationnels puissent être mis en œuvre par les équipes présentes dans le pays.



### **3. Périmètre des travaux de l'assistance technique**

Le consultant devra remettre un dossier intégré d'évaluation environnementale et sociale pour la concession de Gamboma-Abala. La mission devra produire les instruments d'analyse, de planification et de mise en œuvre requis pour soutenir la conservation de la biodiversité, la planification d'affectation des terres, la mobilisation des parties prenantes, les mesures de sauvegarde des peuples autochtones, la gestion de l'accès au foncier, la restauration des moyens de subsistance et l'alignement des parties prenantes internationales, conformément aux normes internationales applicables.

Le périmètre des travaux est organisé comme un dossier intégré d'études environnementales et sociales. Les résultats du volet biodiversité et conservation devront éclairer, le cas échéant, le volet social, moyens de subsistance, accès au foncier et alignement des parties prenantes. Par conséquent, le consultant devra traiter la mission comme un mandat interconnecté plutôt que comme deux exercices distincts.

La documentation existante du projet, y compris les éléments de référence écologiques et sociaux préalables et les comptes rendus de mobilisation des parties prenantes, sera mise à la disposition du consultant retenu le cas échéant, sous réserve des exigences de confidentialité. Le consultant devra examiner l'ensemble des documents disponibles dès le départ du projet et les utiliser pour affiner la méthodologie et le plan de travail proposés lors de la phase de démarrage.

La mission devra être menée en pleine conformité avec les Normes de performance de la SFI, avec une pertinence particulière pour les PS1, PS5, PS6 et PS7, ainsi qu'avec les exigences de la MIGA et les autres normes internationales applicables et orientations sectorielles mentionnées lors de la mise en œuvre.

#### **A. Objectifs**

**A.1.** Élaborer une étude robuste sur la biodiversité et l'amélioration de la conservation pour la concession de Gamboma-Abala, y compris une évaluation hydrologique, des habitats et au niveau des espèces, et la traduire en un cadre opérationnel de conservation, un plan d'action pour la biodiversité et un volet de renforcement des capacités.

**A.2.** Compléter et renforcer le cadre social, des moyens de subsistance et de l'accès au foncier, avec un cadre d'alignement des parties prenantes internationales afin de garantir que les communautés touchées, y compris les peuples autochtones, soient dûment mobilisées et protégées conformément aux exigences nationales et aux normes internationales applicables.

**A.3.** Produire un ensemble, prêt à la publication et axé sur la mise en œuvre, comprenant des études, des plans d'action et des supports de renforcement des capacités susceptible de faciliter le dialogue avec Canopy Trust, les bailleurs, les garants, les institutions de financement du développement et les équipes de mise en œuvre du projet.

#### **B. Activités envisagées pour atteindre chaque objectif**

##### **Objectif 1 – Étude sur la biodiversité et l'amélioration de la conservation**

1. **Évaluation hydrologique :** Le consultant devra réaliser une évaluation hydrologique portant sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau, les débits environnementaux, ainsi que les risques de sédimentation et d'érosion sur l'ensemble de la concession de Gamboma-Abala. Ces travaux devront également tenir compte des ressources en eau (disponibilité future, prise



en compte des risques climatiques, etc.) et déterminer si les besoins en eau du projet n'auront pas d'incidence sur d'autres écosystèmes voisins.

2. Ces travaux devront fournir l'état de référence nécessaire pour orienter l'analyse de la biodiversité et la planification de l'utilisation des terres à long terme.
3. **Évaluation des habitats et analyse de la biodiversité – Grands singes et faune sauvage** : En s'appuyant sur les résultats hydrologiques et sur toute information écologique existante, le consultant devra mener une évaluation des habitats et une analyse de la biodiversité sur l'ensemble de la concession, en accordant une attention particulière aux grands singes et aux autres espèces sauvages présentant un intérêt pour la conservation. Les méthodologies d'inventaire devront être conformes aux bonnes pratiques de l'UICN et inclure, le cas échéant, des relevés par transects, le piégeage photographique et des entretiens avec les communautés locales et les autorités des parcs.
4. Le consultant devra également appliquer le cadre du WWF pour l'articulation et l'évaluation de l'impact sur la biodiversité (*WWF Framework for Articulating and Assessing Biodiversity Impact*) et fournir un score BECS final pour le projet.
5. **Cadre de gestion de la conservation** : Sur la base de ces résultats, le consultant devra élaborer un cadre de gestion de la conservation définissant l'approche de gouvernance et de gestion à long terme pour les zones de non-développement, les aires protégées, les corridors écologiques et les autres mesures de conservation pertinentes sur l'ensemble de la concession. Ce cadre devra être aligné sur la PS6 de la SFI et sur la législation nationale applicable.
6. **Plan d'action pour la biodiversité** : Le consultant devra ensuite élaborer un plan d'action pour la biodiversité traduisant le cadre en mesures de mise en œuvre concrètes, comprenant les actions, les responsabilités, les échéanciers, les indicateurs de suivi et les modalités de reporting.

## **Objectif 2 – Cadre social, des moyens de subsistance et de l'accès au foncier avec alignement des parties prenantes internationales**

1. **Achèvement de l'état de référence social** : Le consultant devra examiner et approfondir l'état de référence social existant pour les communautés situées dans la concession de Gamboma-Abala et à proximité, en identifiant et en comblant les éventuelles lacunes des données existantes. Cet état de référence actualisé servira de fondement à l'ensemble des travaux sociaux et fonciers ultérieurs réalisés dans le cadre du mandat.
2. **Mobilisation des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes** : Le consultant devra concevoir et documenter un plan de mobilisation des parties prenantes et un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnant comme des processus continus d'établissement de relations tout au long du cycle de vie du projet. Ces systèmes devront être conformes à la PS1 de la SFI et, dans la mesure du possible, aux exigences pertinentes du Gold Standard, et devront être adaptés aux langues locales, aux pratiques de communication et aux niveaux d'alphabétisation.
3. **Cadre de protection des peuples autochtones et de consentement libre, préalable et éclairé (CLIP)** : Le consultant devra élaborer un cadre de protection des peuples autochtones et de CLIP adapté aux droits, aux circonstances et aux vulnérabilités des peuples autochtones présents dans la zone du projet. Ce cadre devra être conforme à la PS7 de la SFI et aux normes



internationales pertinentes, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

4. **Cadre de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance** : En s'appuyant sur l'état de référence social et le processus de CLIP, le consultant devra élaborer un cadre de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance traitant de l'accès au foncier, des risques de déplacement et de la continuité des moyens de subsistance pour l'ensemble des communautés affectées. Ce cadre devra intégrer les processus nationaux déjà achevés tout en garantissant les protections supplémentaires requises au titre de la PS5 de la SFI et des autres normes internationales applicables.
5. **Plan d'action sur les moyens de subsistance** : Le consultant devra également élaborer un plan d'action sur les moyens de subsistance traduisant le cadre en actions concrètes, échéanciers, responsabilités, budgets indicatifs et modalités de suivi.
6. **Plan d'action social et de développement communautaire** : Parallèlement, le consultant devra produire un plan d'action social et de développement communautaire couvrant les engagements de développement communautaire à plus long terme, y compris les obligations pertinentes établies dans le cadre du processus de cahier des charges, et précisant la manière dont ces engagements seront financés, mis en œuvre et suivis tout au long du cycle de vie du projet.
7. **Alignement des parties prenantes internationales** : Le consultant devra consolider les comptes rendus de mobilisation et les produits techniques pertinents en un dossier d'alignement des parties prenantes internationales adapté à la publication et à la soumission aux prêteurs, aux garants et aux institutions de financement du développement, y compris la MIGA, la Banque mondiale et les autres parties prenantes pertinentes.

### **Objectif 3 – Livraison, intégration et transfert de capacités**

Le consultant devra veiller à ce que les volets environnemental et social soient intégrés et séquencés de manière appropriée, les produits de l'étude sur la biodiversité et la conservation venant éclairer le cadre social et foncier le cas échéant. Le consultant devra également élaborer un rapport final consolidé intégrant l'ensemble des principales composantes de la mission en un dossier cohérent.

Le consultant devra assurer un renforcement ciblé des capacités au profit des équipes pays d'ASC Impact et des équipes opérationnelles d'AFOREST Congo, afin de garantir que les systèmes, cadres et plans d'action élaborés dans le cadre du mandat puissent être maintenus, mis à jour et mis en œuvre sans appui externe continu.

#### **C. Livrables et calendrier indicatif**

La séquence et les dates définitives seront confirmées lors de la phase de démarrage. Les livrables sont les suivants :

##### **C.1. Rapport de démarrage**

Document succinct d'environ 5 à 10 pages exposant la compréhension de la mission par le consultant, la méthodologie proposée, le plan de travail, le calendrier, la composition de l'équipe et la structure proposée des livrables finaux.

*Échéance : fin de la semaine 2 suivant la signature du contrat.*



### **C.2. Rapport d'évaluation hydrologique**

Rapport provisoire et final présentant l'état de référence hydrologique de la concession, y compris la disponibilité et la qualité de l'eau, les débits environnementaux ainsi que les risques d'érosion et de sédimentation.

*Échéance : fin du mois 3.*

### **C.3. Rapport d'évaluation des habitats et d'analyse de la biodiversité**

Rapport provisoire et final présentant l'état des habitats, la présence d'espèces, les résultats de l'évaluation des grands singes et de la faune sauvage, les méthodologies de terrain applicables et le score BECS du projet.

*Échéance : fin du mois 3.*

### **C.4. Cadre de gestion de la conservation**

Cadre provisoire et final établissant la gouvernance de la conservation à long terme sur l'ensemble de la concession, y compris les zones de non-développement, les aires protégées et les corridors écologiques.

*Échéance : fin du mois 3.*

### **C.5. Plan d'action pour la biodiversité**

Plan de mise en œuvre provisoire et final définissant les actions en faveur de la biodiversité, les responsabilités, les échéanciers et les indicateurs de suivi.

*Échéance : fin du mois 3.*

### **C.6. Rapport d'achèvement de l'état de référence social**

Rapport provisoire et final actualisant et complétant l'état de référence social des communautés situées dans la zone du projet et à proximité.

*Échéance : fin du mois 3.*

### **C.7. Plan de mobilisation des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes**

Documentation provisoire et finale établissant les structures de mobilisation et un mécanisme de gestion des plaintes du projet adapté au contexte local et aux normes internationales.

*Échéance : fin du mois 4.*

### **C.8. Cadre relatif aux peuples autochtones et au CLIP**

Cadre provisoire et final traitant des protections des peuples autochtones et des exigences de consentement libre, préalable et éclairé.

*Échéance : fin du mois 4.*



### **C.9. Cadre de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance**

Cadre provisoire et final traitant de l'accès au foncier, de la gestion des risques de réinstallation et des mesures de restauration des moyens de subsistance.

*Échéance : fin du mois 4.*

### **C.10. Plan d'action sur les moyens de subsistance**

Plan d'action provisoire et final définissant les mesures concrètes de restauration des moyens de subsistance, les budgets indicatifs, les responsabilités et les modalités de suivi.

*Échéance : fin du mois 5.*

### **C.11. Plan d'action social et de développement communautaire**

Plan d'action provisoire et final couvrant les engagements de développement communautaire à plus long terme et les modalités de mise en œuvre.

*Échéance : fin du mois 5.*

### **C.12. Dossier d'alignement des parties prenantes internationales**

Dossier provisoire et final consolidant les produits et les comptes rendus de mobilisation en un ensemble de documents prêt à la publication, destiné à Canopy Trust et aux autres parties prenantes internationales.

*Échéance : fin du mois 5.*

### **C.13. Supports de renforcement des capacités et programme de formation**

Supports de formation, contenu des ateliers et orientations pratiques de mise en œuvre pour les volets biodiversité et social.

*Échéance : fin du mois 5.*

### **C.14. Rapport final consolidé**

Rapport final intégrant les principaux résultats, cadres et plans d'action des deux produits en un ensemble global cohérent.

*Échéance : fin du mois 5.*

---

## **4. Exigences**

Les candidats doivent fournir la preuve qu'ils satisfont aux exigences suivantes :

- l'entreprise est **légalement enregistrée** ;
- l'entreprise est **immatriculée aux fins de déclaration et de paiement des impôts** ;
- l'entreprise **n'a aucune dette fiscale ou de sécurité sociale en souffrance**.



Les candidats doivent également confirmer qu'aucun des motifs d'exclusion ci-dessous ne s'applique. Le candidat, ses propriétaires et son personnel clé :

- ne sont **pas en faillite**, insolvables ou sous administration judiciaire ;
- **n'ont pas été condamnés pour corruption**, fraude, versement de pots-de-vin, blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou toute autre infraction grave ;
- **ne font l'objet d'aucune exclusion ou suspension** par une banque multilatérale de développement, l'ONU ou l'UE ;
- **ne se sont pas rendus coupables de faute professionnelle grave** au cours des cinq dernières années ;
- **ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts** susceptible de compromettre l'intégrité de la mission ;
- ont rempli toutes les obligations relatives **au paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale**.

Une déclaration signée attestant le respect de ces exigences devra accompagner la proposition.

#### **Lutte contre la corruption et conduite éthique**

Catalytic applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption. Le consultant devra se conformer à l'ensemble des lois anticorruption applicables ainsi qu'aux normes éthiques de Catalytic. Le consultant ne devra se livrer à aucun acte de corruption, de fraude, de collusion, de coercition, de versement de pots-de-vin ou à toute autre pratique prohibée. Tout soupçon de manquement devra être signalé immédiatement à Catalytic. Catalytic se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas de manquement à ces obligations.

---

## **5. Critères de sélection**

Les propositions seront évaluées sur la base des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté et pondéré comme indiqué, et le contrat sera attribué au candidat éligible le mieux classé.

- **Présence locale et expérience pertinente – 25 %**  
Expérience avérée dans des missions similaires, en particulier en République du Congo et en Afrique centrale, ou à tout le moins en Afrique subsaharienne.
- **Compréhension technique – 20 %**  
Compréhension claire des objectifs et des livrables.
- **Approche méthodologique – 20 %**  
Clarté, pertinence et faisabilité de la méthodologie proposée, y compris l'intégration des recherches de terrain et documentaires, ainsi que l'approche en matière de mobilisation des parties prenantes.
- **Qualifications de l'équipe – 20 %**  
Expertise pertinente et correctement répartie, comprenant des agronomes, des spécialistes de l'utilisation des terres, un expert en infrastructures agro-industrielles et des experts environnementaux, selon les besoins. Organigramme clair et rôles bien définis.



- **Plan de travail et calendrier – 5 %**  
Plan de travail réaliste et efficace, aligné sur le périmètre et les délais proposés.
- **Rapport qualité-prix – 10 %**  
Rapport coût-efficacité global et justification du budget proposé au regard du périmètre des travaux.

---

## 6. **Forme de la proposition et exigences**

Veillez préparer une proposition succincte pour la réalisation de ces travaux, comprenant le périmètre des travaux, l'équipe de projet et ses qualifications, ainsi qu'une estimation des coûts.

1. **Périmètre des travaux** : Le périmètre des travaux devra comprendre une description des activités spécifiques qui seront réalisées afin d'accomplir les tâches requises énumérées à la section 3. Cela devra inclure les éventuelles visites de site proposées, les documents à examiner, les entretiens, etc. Si le consultant estime que des tâches ou composantes supplémentaires au sein d'une tâche requise sont suggérées ou justifiées, celles-ci devront être indiquées et présentées comme des « Tâches optionnelles ». Les livrables devront être conformes aux Normes de performance applicables de la SFI, aux exigences de la MIGA et à toute ligne directrice sectorielle référencée dans les présents termes de référence. Tout écart par rapport à ces normes devra être signalé et justifié par écrit.
2. **Travaux de terrain** : Les travaux de terrain devront être planifiés et menés en étroite coordination avec Canopy Trust et l'équipe pays du développeur du projet. Le consultant est tenu d'informer l'équipe au moins un mois à l'avance de toute mission de terrain prévue.
3. **Langue** : Le consultant doit maîtriser le français. L'ensemble des travaux de terrain, de la mobilisation communautaire et des consultations des parties prenantes se dérouleront en français. Les livrables finaux devront être remis en anglais, avec la possibilité de versions françaises sur demande.
4. **Équipe de projet et qualifications** : Cette section devra indiquer le nom des principaux membres du personnel et des éventuels sous-traitants, ainsi qu'une brève description de leur rôle au sein de l'équipe de projet. Les qualifications du personnel devront inclure les compétences techniques pertinentes, les CV complets, l'expérience antérieure spécifique similaire à la présente mission, ainsi que l'expérience et la connaissance spécifiques du pays. Un expert senior devra être affecté à chaque volet et devra rester mobilisé pendant toute la durée de la mission. Le consultant devra désigner un point de contact unique responsable de ces échanges et de la communication quotidienne.
5. **Estimation des coûts** : Fournir une estimation plafonnée du total des honoraires professionnels, en dollars américains, hors frais de déplacement. Une ventilation des coûts estimés par tâche devra également être présentée sous forme de tableau et inclure les coûts directs de main-d'œuvre (nombre d'heures ou de jours par membre du personnel et coûts unitaires associés). Si des visites de terrain sont nécessaires, les frais de déplacement seront remboursés séparément par Catalytic (les indemnités journalières ne sont pas éligibles). Veuillez également noter que Catalytic est exonérée de TVA. Votre proposition financière ne devra donc pas inclure de TVA.
6. **Contrat et paiements** : Le contrat sera fondé sur les conditions d'engagement standard de Catalytic, fixant des honoraires de consultance totaux sur une base forfaitaire en dollars



américains. Catalytic versera les honoraires au consultant en 2 à 3 versements : par exemple, un acompte de 20 % à la signature du contrat, un versement de 40 % après la remise du rapport provisoire et un versement final de 40 % après la remise du rapport final.

7. **Conflits d'intérêts** : Dans le cadre de la proposition, le consultant devra également confirmer qu'il ne se trouve dans aucune situation de conflit d'intérêts et qu'il est en mesure de fournir un examen adéquat, exact et objectif. En outre, un extrait du registre du commerce et une copie de passeport seront demandés aux fins d'une vérification KYC / due diligence pour les candidats présélectionnés, ainsi qu'un rapport financier audité de l'exercice le plus récent.
8. **Séance de questions-réponses** : Les soumissionnaires intéressés auront la possibilité de poser des questions relatives au présent appel d'offres lors d'une séance de questions-réponses de 30 minutes afin d'affiner leurs propositions. La date et l'heure de la séance restent à déterminer et seront communiquées aux soumissionnaires par courriel. Les questions devront être envoyées 2 heures à l'avance à [project@catalyticfinance.org](mailto:project@catalyticfinance.org).

---

## 7. **Soumission**

Veillez soumettre votre proposition avant le 24/07/26 (inclus) en l'envoyant à

[canopytrust@catalyticfinance.org](mailto:canopytrust@catalyticfinance.org).